

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 NOVEMBRE 2008

Le Conseil Municipal d'AUTOUILLET s'est réuni en séance ordinaire le Jeudi 20 Novembre sous la Présidence de Madame Arlette LHERIAU, Maire.

Etaient présents : Mme Arlette LHERIAU, M. Patrick BRAME Mmes Eva SALIMIAN , Martine EVEN, MM. Laurent VIGNERON, Michel BAFFREAU, M. Patrick de CLERCK, Marie-Noëlle LECLERCQ-PERLAT, formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Mme Françoise LÉNARD (pouvoir à Mme Arlette LHERIAU), M. Frédéric MÉRIAN (pouvoir à M. Michel LANÇON).

Secrétaire se séance : Mme Marie-Noëlle LECLERCQ-PERLAT

Après lecture du précédent compte rendu qui est accepté à l'unanimité, il est procédé à l'ordre du jour.

PROGRAMME TRIENNAL 2006 / 2007 / 2008 DE VOIRIE ET D'ASSAINISSEMENT

VU la délibération du Conseil Municipal du 25 septembre 2008 sollicitant du Conseil Général un reliquat de travaux de 94.377 € subventionné à 70 %

CONSIDERANT que les travaux en cours, estimés lors de la demande à 57.423 €, ont été réalisés pour un montant de 38.434 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- **SOLLICITE** un nouveau reliquat des travaux pour la différence, soit 18.989 € portant ainsi le montant total restant à faire dans le cadre du programme triennal 2006 / 2007 /2008 à 113.366 €.
- **S'ENGAGE** à utiliser cette subvention sous son entière responsabilité sur les voiries communales pour réaliser les travaux figurant sur les fiches d'identification annexées à la présente délibération.
- **S'ENGAGE** à financer la part restant à sa charge.

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION GLOBALE D'EQUIPEMENT

Madame le Maire rappelle au Conseil la possibilité de solliciter une subvention de 30 % au titre de la D.G.E. 2009 pour des travaux d'éclairage public.

Elle présente un dossier de demande d'enfouissement des réseaux d'éclairage public Chêne pour un montant de 14.483,52 HT.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- **SOLLICITE** une subvention de 30 % au titre de la D.G.E. 2009 pour des travaux d'éclairage public Chemin du Gros Chêne pour un montant HT de 14.483,52 €.

TRANSFERT DES BIENS DU SIAAA AU SIAB

Conformément à la délibération du Conseil Municipal du 25 septembre 2008 et à la demande de la perception de Garancières, il y a lieu de transcrire dans le budget de la commune, les recettes et les dépenses issues de l'intégration des biens de l'actif et du passif du SIAAA – Syndicat Intercommunal d'Assainissement Auteuil Autouillet pour les transférer au SIAB – Syndicat Intercommunal d'Assainissement du Breuil.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- **ACCEPTE** le transfert et décide d'inscrire au Budget de la commune les crédits supplémentaires, en recettes et en dépenses, tels que prévus dans la décision modificative :

En investissement :

Recettes 001 : 3.239,88 €

Dépenses 1068 : 3.239,88 €

En fonctionnement :

Recettes : 002 - 63.216,39 €

Dépenses : 678 - 63.216,39 €

REVISION DES LOYERS COMMUNAUX

Madame le Maire informe le Conseil qu'il y a lieu de réviser les loyers communaux situés 33 et 39, Route des Châteaux en tenant compte des indices INSEE pour la révision des loyers applicables au 9 février 2008.

* logement 33, Route des Châteaux : 557 € : 114,30 indice 4^{ème} trimestre 2007 x 117,03 (3^{ème} trimestre 2008, soit 573 € à compter du 1^{er} janvier 2009

* logement 39, Route des Châteaux : 620 € : 114,30 (4^{ème} trimestre 2007) x 117,03 (3^{ème} trimestre 2008), soit 634 € à compter du 1^{er} janvier 2009.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- **DECIDE** d'appliquer la revalorisation annuelle des loyers communaux et porte à 570 € le loyer mensuel du 33, Route des Châteaux et à 634 € le loyer mensuel du 39, Route des Châteaux, à compter du 1^{er} Janvier 2009.

INDEMNITE DE CONSEIL AU RECEVEUR MUNICIPAL POUR 2008

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que le receveur municipal sollicite annuellement une indemnité de conseil et d'assistance.

Pour 2008, l'indemnité de conseil et d'assistance s'élève à 334,42 € à répartir entre M. Philippe CACALY, receveur jusqu'au 30 juin 2008 et Mme Catherine NOWAK, receveur depuis le 1^{er} Juillet 2008.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- **DECIDE** de verser l'indemnité de conseil en totalité pour l'année 2008 pour un montant de 334,42 € à répartir pour moitié entre M. Philippe CACALY et Mme Catherine NOWAK

- **DIT** que les crédits sont inscrits à l'article 6225

QUESTIONS DIVERSES :

DESIGNATION D'UN CORRESPONDANT SECURITE ROUTIERE :

Par courrier en date du 16 octobre, la Préfecture demande la désignation d'un référent sécurité routière au sein du Conseil Municipal.

Monsieur Laurent VIGNERON est désigné comme référent titulaire du Conseil Municipal.

Mme Marie-Noëlle LECLERCQ-PERLAT est désignée suppléante.

CIG –

Demande d'affiliation et de désaffiliation – Madame le Maire informe le Conseil que le Centre Interdépartemental de Gestion a reçu l'affiliation volontaire du Conseil Général des Yvelines. Parallèlement, la commune de CERGY a décidé de mettre un terme à son affiliation volontaire au 1^{er} janvier 2009. Une absence de délibération exprimant l'opposition du conseil dans un délai de deux mois sera prise en compte comme un accord. Le Conseil en prend bonne note et n'émet pas d'opposition.

DEVIS ONDULEUR ET ORDINATEUR PORTABLE –

Un onduleur faisant partie du matériel informatique de la mairie est à changer. JSV Mairistem propose de le changer pour un montant HT de 100 € livraison comprise. Le Conseil donne son accord pour le remplacement. Le Conseil demande la possibilité d'acquérir un ordinateur portable. Il est convenu de demander un devis à JVS Mairistem et de voir les conditions du commerce. Un accord de principe est donné pour cette acquisition.

SDRIF Liaison Seine Aval –

Madame le Maire fait état d'un courrier du Conseil Général concernant le SDRIF ainsi qu'un courrier de M. TETARD, Président du Syndicat Mixte Houdan - Montfort concernant à la fois le SDRIF de la région Ile de France et le SCOT du canton de Montfort. Le Président du SMEUAHM propose la révision du SCOT. Il est décidé d'attendre la prochaine réunion du syndicat mixte pour connaître les intentions du syndicat.

LOCATION DE LA TENTE DE RECEPTION

Madame le Maire rappelle au Conseil qu'il convient de fixer un tarif pour la location de la tente de réception acquise par la commune. Le Conseil décide de fixer le prix de la location à 200 € pour le week-end et de demander une caution de 1000 €.

PERSONNEL –

Madame le Maire informe le Conseil que le jeune employé sous contrat à durée déterminée pour remplacer M. Eric MAURICE a mis fin à son contrat. Madame Carole CHATELUS chargée de la garderie a proposé de faire le ménage de l'école jusqu'à la fin de congé de maladie de M. MAURICE. Le Conseil accepte la proposition.

Informations au Conseil :

- * Courrier de Mme TILLIER qui propose des séances de gymnastique rémunérées à l'école.
- * Courrier de M. LABOUISE qui réclame un entretien de la haie de la propriété qui fait l'angle de la route des Châteaux et de la Sente des Vignerons – Responsabilité du Maire en cas d'accident.
- * M. CARNINO – Soulève des problèmes d'écoulement d'eau en cas de fortes pluies dans la Sente des Plantes à la suite des travaux de voirie et de caniveaux.
- * Mme BLOCH informe le Conseil qu'à la suite des travaux de voirie Sente des Plantes, la chaussée est plus haute qu'avant et contrarie l'ouverture et la fermeture de sa porte de garage.
- * Le voyage de l'école en 2009 est prévu au Pays Basque. La Commune participera aux dépenses.
- * Repas des Anciens : dates proposées le 18 ou le 25 janvier 2009.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 40.;